

Canadian Artists and Producers
Professional Relations Tribunal



Tribunal canadien des relations
professionnelles artistes-producteurs

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

PAR LES PRÉSENTES, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs accorde à

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES

l'accréditation pour représenter aux fins des relations professionnelles auprès de tous les producteurs assujettis à la *Loi sur le statut de l'artiste* (L.C. 1992, ch.33), un secteur qui comprend dans l'ensemble du Canada :

- a) les auteurs d'oeuvres dramatiques originales en langue française et de livrets originaux d'oeuvres dramatico-musicales en langue française destinées à la scène, pour la représentation publique de l'oeuvre ou la captation de cette représentation;
- b) ainsi que les auteurs de traductions en langue française ou d'adaptations en langue française destinées à la scène d'oeuvres dramatiques ou de livrets écrits originellement dans une autre langue ou dans une autre variante linguistique du français, ou originant d'une oeuvre destinée à un autre mode de diffusion, pour la représentation publique de la traduction ou de l'adaptation, ou la captation de cette représentation.

Ottawa, le 26 avril 1996

